

BUDGET ANNEXE CRECHE DE MONTASTRUC-LA-CONSEILLERE

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024

L'article L. 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être annexée au compte administratif. La présente note répond à cette obligation.

Pour mémoire, le compte financier unique :

- est établi en fin d'exercice par l'ordonnateur et le comptable,
- est le bilan financier de la commune. Il rend compte des opérations budgétaires exécutées.
- rapproche des prévisions budgétaires inscrites au budget primitif des réalisations effectives, en dépenses et en recettes, pour les deux sections,
- se présente de la même manière que le budget pour permettre la comparaison et présenter les résultats comptables de l'exercice.

Le compte administratif comporte deux grandes sections bien distinctes :

- **La section de fonctionnement** qui concerne la gestion courante de la commune,
- **La section d'investissement** qui retrace les opérations non courantes, ponctuelles, de nature à modifier le patrimoine de la commune.

Contrairement à un budget qui doit être équilibré (dépenses = recettes pour chaque section), le compte financier unique fait ressortir des écarts entre les dépenses et les recettes de chaque section. Son objectif est de dégager les résultats de l'exercice.

1. La section de fonctionnement

1.1 Résultat

a) Résultats de fonctionnement pour l'année 2024

Recettes de fonctionnement	697 835.62€
Dépenses de fonctionnement	- 687 933.50€
Résultats de l'année 2024	9 902.12€

1.2 Analyse

Les recettes de fonctionnement :

Les recettes réelles sont classées essentiellement en trois catégories selon leur origine :

- Les atténuations de charge
- Les produits des services
- Les dotations, subventions et participations

1) Les atténuations de charges (chapitre 13)

Il s'agit du remboursement par notre assureur des arrêts maladies. Ces produits ont représenté 14 770.77€ en 2024 notamment en raison d'un congé maternité.

2) Les produits des services, du domaine et ventes diverses (chapitre 70)

Il s'agit des recettes liées aux facturations des familles pour l'inscription de leurs enfants à la Crèche. Le total de ces recettes s'est élevé en 2024 à **142 320.11€** soit 6% de plus en 2023. Le rehaussement des plafonds par le CAF des quotients familiaux depuis la rentrée de septembre 2024 explique cette augmentation de recettes.

3) Les dotations, subventions et participations (chapitre 74)

Les produits proviennent principalement :

- De la prestation sociale unique versée par la CAF : **382 207.27€**
- De la participation communale (subvention d'équilibre) : **120 000€**

Récapitulatif des recettes de fonctionnement

Chapitres	Intitulés	BP 2024	CFU 2024	Variation
002	Résultat de fonctionnement reporté	38 536.86€	38 536.86€	0%
13	Atténuations de charges	8 200€	14 770.77€	+80%
70	Produits des services	140 571.14€	142 320.11€	+1.28%
74	Dotations et participations	506 600€	502 507.27€	-0.8%
75	Autres produits de gestion courante	2€	0.61€	-69.5%
TOTAL		693 910€	697 835.627€	+0.57%

Les dépenses de fonctionnement :

Les dépenses de fonctionnement regroupent toutes les dépenses de gestion courante nécessaires au bon fonctionnement des divers services de la Crèche notamment :

- **1) Les charges à caractère général (chapitre 011)**

Ce chapitre contient toutes les dépenses relatives au bâtiment de la Crèche, à l'énergie, aux contrats de maintenance et prestations de services, aux achats de consommables, aux achats de petits matériels éducatifs et d'entretien courant, aux fournitures administratives, aux formations du personnel, à la maintenance et aux réparations de l'électroménager etc.

Pour 2024, les dépenses au sein de ce chapitre s'élèvent à **90 008.99€ pour un prévisionnel de 94 335€ de prévus.**

L'on peut noter, pour les dépenses principales, que 38% des dépenses de ce chapitre concernent l'achat de repas pour les enfants à la Cuisine Centrale et 16% sont dédiées à l'entretien des locaux. Des frais d'honoraires supérieurs au prévisionnel ont été réglés au fur et à mesure de l'avancement du contentieux en cours.

- **2) Les dépenses de personnel (chapitre 012)**

Ces dépenses s'élèvent à **594 959.22€** pour l'année 2024 soit une augmentation de 8% par rapport à l'année précédente. Cette augmentation est liée, d'une part, à l'effet en année plein des réformes successives du point d'indice (+3.5% en juillet 2022, +1.5% en juillet 2023, + points d'indice le 1^{er} janvier 2024) et, d'autre part, par la présence en année pleine également d'une Educatrice Jeunes Enfants en alternance et du remplacement pendant 6 mois d'une agent partie en congé formation afin d'obtenir le diplôme d'Auxiliaire de Puériculture.

Récapitulatif des dépenses de fonctionnement

Chapitres	Intitulés	BP 2024	CFU 2024	Variation
011	Charges à caractère général	94 335€	90 008.99€	-4.59%
012	Charges de personnel	596 000€	594 959.22€	-0.17%
042	Opération d'ordre de transfert	2 600€	2 013.83€	-22%
65	Autres charges de gestion courante	955€	949.97€	-0.63%
Total des dépenses		693 910€	687 933.50€	-0.86%

Les recettes de fonctionnement :

Les recettes réelles sont classées essentiellement en trois catégories selon leur origine :

- Les atténuations de charge
- Les produits des services
- Les dotations, subventions et participations

3) Les atténuations de charges (chapitre 13)

Il s'agit du remboursement par notre assureur des arrêts maladies. Ces produits ont représenté 14 770.77€ en 2024 notamment en raison d'un congé maternité.

4) Les produits des services, du domaine et ventes diverses (chapitre 70)

Il s'agit des recettes liées aux facturations des familles pour l'inscription de leurs enfants à la Crèche. Le total de ces recettes s'est élevé en 2024 à **142 320.11€** soit 6% de plus en 2023. Le rehaussement des plafonds par le CAF des quotients familiaux depuis la rentrée de septembre 2024 explique cette augmentation de recettes.

3) Les dotations, subventions et participations (chapitre 74)

Les produits proviennent principalement :

- De la prestation sociale unique versée par la CAF : **382 207.27€**
- De la participation communale (subvention d'équilibre) : **120 000€**

Récapitulatif des recettes de fonctionnement

Chapitres	Intitulés	BP 2024	CFU 2024	Variation
002	Résultat de fonctionnement reporté	38 536.86€	38 536.86€	0%
13	Atténuations de charges	8 200€	14 770.77€	+80%
70	Produits des services	140 571.14€	142 320.11€	+1.28%
74	Dotations et participations	506 600€	502 507.27€	-0.8%
75	Autres produits de gestion courante	2€	0.61€	-69.5%
TOTAL		693 910€	697 835.627€	+0.57%

2. La section d'investissement**2.1 Résultat****a) Résultats d'investissement pour l'année 2024**

Recettes d'investissement		39 721.47€
Dépenses d'investissement	-	14 777.74 €
Résultats de l'année 2024	-	24 943.73€

b) Résultat antérieur reporté

36 466.60€

c) Excédent à reporter au budget primitif 2024

16 801.51€

C) Solde des restes à réaliser : 8 142.62 €

2.2 Analyse

Les recettes d'investissement :

Les recettes perçues pour **3 254.83€** correspondent pour partie au montant de FCTVA (1241.83€) perçu par rapport aux dépenses en N-1 et aux amortissements réalisés.

Les dépenses d'investissement :

Ce sont des dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité.

En 2024, **14 777.74€** ont été dépensés en investissement pour :

- Volets roulants extérieurs pour le préau permettant de créer une pièce supplémentaire en cas d'intempéries.
- Mobilier de bureau et photocopieur
- Matériel de puériculture

Envoyé en préfecture le 11/04/2025

Reçu en préfecture le 11/04/2025

Publié le

ID : 031-213103583-20250410-2025_03_06-DE

